

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mars 2024

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la Convocation : 07/03/2024

Date d'affichage : 07/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL- Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL

Excusés : Alexandra CHABANIS- Jean GRANGER- Céline POIRRIER- Véronique AUGIZEAU- Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE)- GAUTHIER Laurent (pouvoir donné à Mylène DELORME) et Jean- Luc MONTAGNER (pouvoir donné à Joël MALIGNIER)

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2024-019 : Demande de subvention auprès des services de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre de son dispositif pour la réalisation des espaces publics sur l'espace Courcoussonne.

Monsieur le Maire rappelle l'adoption du programme de travaux de réalisation des espaces publics au niveau de l'espace Courcoussonne, lesquels consistant en l'aménagement notamment d'une place type publique et stationnements ayant vocation à desservir les nouveaux commerces et à faire un espace de partage et de convivialité entre les habitants. Ces aménagements et nouveaux services seront également directement accessibles aux résidents seniors de la veille bienveillante « le Courcoussonne », voisins de la future construction.

Ces travaux s'inscrivent dans la continuité de la revitalisation et l'attractivité du centre- bourg, au maintien et au développement des commerces nécessaires à l'urbanisation croissante du village dans ce secteur et à proximité.

Le coût global des travaux est estimé 367 495 € HT soit 440 994 € TTC hors honoraires de maîtrise d'œuvre. A cela peuvent s'ajouter les frais de maîtrise d'œuvre (Etudes préliminaires mission complète) à hauteur de 40 000 € HT, l'acquisition foncière à hauteur de 40 000 € et une marge tolérée pour les imprévus à hauteur de 5% du montant des travaux éligibles chiffrée à 18 000 € soit un total de 465 495 € HT.

Par délibération n° 2022-014 du 1^{er} février 2022, un plan de financement avait établi par la Commune à l'effet de solliciter un financement des services de l'Etat via les dispositifs DETR et/ou DSIL ainsi que le Département par le biais des projets de cohérence territoriale au surplus de la demande effectuée auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Les services évoqués n'ont pas souhaité accompagner la Commune conformément à sa demande initiale ce qui nous contraint à revoir le plan de financement prévisionnel envisagé pour les travaux comme suit :

Ainsi, le plan de financement prévisionnel envisagé pour ces travaux est détaillé ci- après :

Ressource	Date d'obtention	Montant prévisionnel (HT)
Etat (DETR ou DSIL) - Avec Bonification introduction de clauses sociales dans les marchés publics	Refus 2022 et 2023	
Conseil Départemental (PCT)	Refus	
Conseil Départemental (DST)	Demande en cours	20 000
Région Auvergne- Rhône- Alpes	Demande en cours	70 000
Sous-total des aides publiques		90 000
Part du demandeur	Fonds propres	375 495
	Emprunt	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à L'UNANIMITE

- **d'adopter** le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus
- **de solliciter** auprès des services de la région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de son dispositif « Réaliser des opérations d'aménagement dans ma commune » une demande de subvention pour la réalisation du projet susmentionné inscrit par ailleurs dans le CRTE piloté par la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération.
- **de signer** les documents attributifs de subvention

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Yves COURBIS,

Maire



(Handwritten signature in blue ink)